



## **Télécommunications : les aides de l'Etat ne doivent plus être accordées sans contrepartie !**

Diversement sollicité sur mon intervention au sujet de l'amendement Delcros (sénateur du Cantal), dans le cadre du débat qui s'est instauré au Sénat, le samedi 29 novembre, je me permets d'apporter la précision suivante.

L'amendement Delcros vise à supprimer une exonération d'impôt (l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux - Ifer) dont bénéficient l'ensemble des entreprises de télécommunications.

Cette exonération avait pour but d'accélérer le développement des réseaux de téléphonie mobile dans les zones de montagne entre 2017 et 2020 mais une limite dans le temps n'ayant été posée, elle pourrait perdurer indéfiniment. Or, il s'agit d'une exonération non négligeable puisqu'elle est appliquée sur chaque antenne et sur chacune des technologies (2G, 3G, 4G et 5G). À titre indicatif, les télécoms ont payé 299 millions d'euros d'Ifer mobile en 2022 alors qu'elles en payaient plus de 2,5 milliards depuis 2010.

Or on se rend compte que malgré ces aides financières pour soutenir leur développement sur le territoire, les entreprises de télécommunications se soucient peu du développement des territoires et de la défense de l'emploi.

On peut d'ailleurs s'interroger sur les récentes décisions prises par le ministère des finances de réduire les contributions de Nokia au titre d'un redressement fiscal de 80 millions à 9,5 millions. Ce rabais a ainsi été décidé alors que Nokia, qui s'était engagé à des investissements en 2023, a plutôt mis l'accent sur les plans sociaux, comme nous le voyons dans notre département des Côtes d'Armor !

C'est sur la base de ces fondements que j'ai soutenu cet amendement dans le cadre du débat budgétaire au Sénat.

**Gérard Lahellec**  
**Sénateur des Côtes d'Armor**

